

Je regrette beaucoup de ne pas pouvoir rester parmi vous, tout au moins cette fin de matinée, et je demande à notre Doyen, M. Adolphe Caen, de bien vouloir prendre la présidence de cette intéressante réunion que je suis désolé de quitter.

Je tiens à vous dire combien je suis heureux de l'attention des hommes et des femmes d'expérience qui sont ici. C'est un grand réconfort pour ceux qui, comme nous, sont au travail.

(M. René Cassin se retire et M. Adolphe Caen préside maintenant l'Assemblée.)

M. le Président. — Je ressens une certaine confusion, Mesdames, Messieurs, à m'asseoir dans ce fauteuil après qu'il ait été occupé par notre éminent Président, M. René Cassin, Mais, il vient de vous le dire, je suis membre du Comité central et j'ai une qualité qui ne m'est contestée par personne et que personne n'envie, c'est mon âge. Je suis le doyen, non seulement d'âge, mais d'ancienneté du Comité central et, à ce titre là, vous avez la raison pour laquelle mon insuffisance va vous présider !

Nous allons poursuivre l'ordre du jour et je passe la parole à M. Chouraqui...

La condition des Juifs du M'Zab

Monsieur le Président,
Monsieur le Grand Rabbin,
Mesdames, Messieurs,

Après les importants exposés que vous avez entendus sur le Judaïsme tunisien, qui concerne 100.000 personnes, sur le Judaïsme marocain, qui en concerne 250.000, la brève communication que je vais vous faire maintenant paraît d'une importance secondaire.

Aux assises du Judaïsme, en 1949, j'avais eu l'occasion d'en parler, elle concernait à ce moment 8.000 personnes, aujourd'hui, ma part subit le sort de la peau de chagrin et je ne peux vous parler que de 1.500 personnes seulement.

Cependant, cette Journée de l'Alliance, cette première partie de la Journée de l'Alliance consacrée aux problèmes nord-africains, serait incomplète si, après avoir parlé des Juifs marocains, des Juifs tunisiens, on ne vous parlait pas de ces 1.500 Juifs perdus dans le Sahara et qui, dans ce million d'oubliés est la partie la plus déshéritée sans doute, puisqu'elle est l'oubliée parmi les oubliés.

J'ai, vis-à-vis du Judaïsme mozabite, une dette de reconnaissance particulière : j'étais encore un jeune étudiant, lorsque, mû par cet esprit de découverte qui devait me conduire à travers d'autres pays par la suite, j'ai eu le désir d'aller voir ce qui se passait au Sahara. Le spectacle tout de suite, me conquit.

Le M'zab est un pays extraordinaire, situé à 600 kilomètres d'Alger, dans un véritable désert de roches rouges, flamboyantes. J'étais arrivé par le Sud, et c'est un spectacle dantesque qui accueille le visiteur lorsqu'il approche de cette oasis fondée au X^e siècle par les Kharijites, les protestants de l'Islam, qui recherchaient la solitude ayant été vaincus par les orthodoxes qui détenaient à ce moment-là le royaume de Tiaret. Dès le X^e siècle, des Juifs venus sans doute de Djerba par la route de l'Est, mais également par la grande voie saharienne transversale qui unit le sud-tunisien au sud-marocain, des Juifs également venus de l'Ouest, ont constitué

une petite communauté qui vit là selon les traditions millénaires et qui est, je crois, de toutes les communautés juives d'Afrique du Nord, la plus intéressante par ses mœurs, par ses coutumes.

Elle a été préservée, non pas seulement par cet esprit traditionaliste qui caractérise tellement l'histoire des communautés juives à travers le monde, mais également par son isolement.

Le M'zab est une véritable île au milieu du désert de sables et de rochers, et ces Juifs, venus là au X^e siècle ont gardé intactes toutes leurs traditions médiévales.

En 1938-1939, quand j'accédais dans cette oasis pour la première fois, c'est avec un grand étonnement que j'ai observé là ces Juifs antiques, mes coreligionnaires et mes frères.

Je me suis assis par terre aux pieds de Rabbi Moshé Sellem, un Rabbi qui a 17 ou 18 enfants et qui vit comme un patriarche, entouré de ses élèves et j'ai étudié, pour la première fois avec lui, une page de la Thora.

J'ai vu Rabbi Moshé Sellem convoquer ses disciples tous les matins à 3 h. 1/2 ou 4 heures. Un veilleur fait le tour des maisons et tous les enfants viennent s'asseoir aux pieds du Rabbi qui leur enseigne les sciences traditionnelles de la Synagogue.

Rabbi Moshé Sellem avait un autre titre à mon intérêt, il était un poète. Il écrivait des poèmes. Lorsqu'il fut mis en confiance, il me sortit ses œuvres poétiques et j'ai vu ainsi des cahiers de poésies, de poésies de très grande qualité, puisqu'elles s'inspirent des plus beaux poèmes qui aient rempli le souffle et les lèvres des hommes, des poèmes bibliques.

Rabbi Moshé Sellem non seulement écrivait des poèmes, mais en composait la musique et dans sa joie puissante et rude, il les chantait avec fierté, d'une âme libérée et vivante.

Et c'est par le M'zab que j'ai commencé à étudier cette réalité passionnante, si pathétique souvent — les exposés de M^r Haddad et M. Jacques Dahan vous en ont donné la preuve — du Judaïsme d'Afrique du Nord.

Les Juifs du M'zab ont été les oubliés, je vous le disais tout à l'heure, et c'est vrai, même sur le plan le plus prosaïque et le plus administratif.

Les Juifs d'Algérie étaient les premiers à bénéficier du statut de la citoyenneté française en 1870, un décret signé par un homme d'Etat qui fut également à un autre moment un président de l'Alliance Israélite Universelle — et en tant que Juif algérien, c'est encore une dette de gratitude que nous devons à cette grande organisation, — le décret Crémieux avait attribué aux Juifs d'Algérie la citoyenneté française. La rédaction de ce décret Crémieux débutait par ces mots : « Les Juifs des départements algériens, etc... »

Or, en 1870, le M'zab n'était pas encore un territoire français. Situé dans un *no man's land* de roches et de sable, il échappait encore à l'autorité française et il ne devait lui être acquis qu'en 1880.

En 1880, le M'zab est conquis par la France et, à cette époque, on organise les territoires du Sud. Ces territoires du Sud vont avoir une législation particulière et celle-ci sera, dans ses formes administratives différente de celle des départements.

Les administrateurs français, lorsqu'ils sont arrivés au M'zab, prirent contact avec cette communauté juive et se demandèrent ce qu'ils allaient en faire.

Ils en référèrent au Gouverneur général de l'Algérie qui en référa aux responsables du Ministère de l'Intérieur. L'avis général était : « Il faut en faire des citoyens français et leur étendre le bénéfice du décret Crémieux. »

C'eût été le plus simple. Mais généralement, on ne fait pas précisément les choses les plus simples ; dix ans après le décret Crémieux, il y avait en Algérie déjà un fort mouvement d'hostilité contre ces pouilleux, ces

galeux, ces tondus, les Juifs auxquels on voulait donner la citoyenneté française.

Il y eut une opposition d'une partie de l'opinion publique, opposition dont le Ministère de la Justice se fit l'écho contre le Ministère de l'Intérieur, contre le Gouverneur général. Toujours est-il que le Ministère de la Justice signa une circulaire déclarant en substance :

Le décret Crémieux a été pris pour les Juifs des départements algériens : le M'zab est situé dans les territoires du Sud, les Juifs du M'zab ne sont donc pas justiciables du décret Crémieux.

Très bien, mais quel statut vont-ils avoir ? Et c'est là où l'affaire se corse.

J'ai étudié sur place le dossier dans tous ses détails, cette affaire prend vraiment les allures d'une farce courtelinesque.

Les Juifs du M'zab ont été positivement oubliés. Ils n'avaient pas le statut de citoyens français attribué par le décret Crémieux, ils n'avaient pas le statut de musulmans tel que leurs compatriotes du M'zab pouvaient l'avoir, ils n'avaient aucun statut, ils se situaient dans ce *no man's land* de sable et de roches, dans un *no man's land* juridique.

C'est ainsi qu'ils n'ont aucune base juridique pour leur état civil.

Que peut être la vie d'un homme privé d'état civil ? Tout repose sur cette inscription dans un registre officiel de l'Etat qui nous permet de faire tous les actes de notre vie civile. Or, comme les Juifs Mozabites n'ont pas d'état civil, quand il naît un enfant, le père va chez le secrétaire du Rabbin qui a un cahier d'écolier tout crasseux et sur celui-ci, on écrit que Feloni ben Feloni vient de naître, mais cette inscription sur un cahier crasseux n'a, bien entendu, aucune valeur juridique.

Les Israélites du M'zab n'ont pas non plus de statut politique défini : ils n'ont pas de droit de vote, ou, plus exactement, on avait, en 1948, décidé de les inclure dans un collège, mais où les mettre ? Dans le premier collège ? Ils ne sont pas Français ! Dans le second ? Ils ne sont pas musulmans ! Quelqu'un, animé d'un mouvement généreux, a dit : « Fourrons-les dans le deuxième collège. » L'expression est triviale, mais je crois que c'est d'une manière triviale que toute cette question a été traitée.

On les a donc « fourrés » là et les Juifs du M'zab se sont sentis très mal à l'aise dans cette situation. Ils n'ont jamais mis un bulletin dans l'urne : votant parmi les 150.000 Musulmans des territoires du Sud, leurs pauvres 1.500 voix n'auraient absolument aucun poids et ils auraient été sûrs, participant aux luttes électorales, d'une chose, d'être accusés par la partie perdante d'être les responsables de la défaite et de n'avoir, en tout cas, aucune gratitude de la part des gagnants. Ils se sont très sagement abstenus de voter.

Il y a une chose très grave également, c'est que ces hommes-là sont encore soumis au statut personnel mosaïque, tel qu'il s'est développé dans ces régions ayant subi de très fortes influences musulmanes.

J'ai pu voir, et c'est sans doute la plus forte impression que j'ai ressentie — j'étais là-bas pour les fêtes de Pâques en 1939 — les ravages de ce statut personnel dans ces régions sur les populations.

La femme est l'éternelle victime de cette condition, elle est répudiée — le divorce n'existe pas — sur simple manifestation de volonté du mari. J'ai vu là-bas des femmes répudiées dix-huit fois, se remarier dix-huit fois, n'est-ce pas, dans ces petits villages, une forme officielle de la prostitution couverte par une apparence légale ?

Le Rabbin était désespéré de voir cet état de choses, mais il n'a pas d'autorité suffisante pour l'empêcher. De ce traitement de la femme à une condition serve positivement, découle un abaissement général de l'état de santé, de l'état de civilisation de cette communauté. L'alcoolisme a fait des ravages. La « bokha », eau-de-vie de dattes, est là d'une force à vous réveiller un mort, puisque le premier jus de la distillation des dattes donne

un alcool de 70 à 80° qui fait des ravages profonds sur la santé de cette population.

Je me souviendrai toujours de cet accès de delirium tremens dont j'ai été le témoin : un notable de la Communauté juive de Ghardaia, âgé de 40 ans, ayant bu les coupes rituelles du Seder — ces coupes étaient de grands verres d'alcool de dattes — a fait une crise d'une violence extraordinaire de delirium tremens.

Nombreux sont les hommes qui, après 35 ou 40 ans, sont marqués par la tare de l'alcoolisme, comme nombreux sont les innocents, les enfants qui sont frappés de cécité à cause du trachome qui fait de grands ravages.

L'Alliance Israélite Universelle, en 1948, a pris cette question en mains. On parlait tout à l'heure de la rivalité des organisations juives; cette rivalité peut aussi s'exercer dans le bien; le Congrès Juif Mondial a été également saisi de cette question, et je puis dire que depuis 1948, à tous les échelons, toutes les organisations juives ont essayé de résoudre ce problème.

A ce sujet, je voudrais bien qu'une brochure spécialement destinée à l'intention des antisémites soit publiée sur l'échec subi par le Judaïsme sur cette petite question, parce qu'il illustre bien l'impuissance ou nous sommes souvent devant des problèmes qui ne soulèvent aucun obstacle dirimant.

En Tunisie, il y a des problèmes politiques, il y a des problèmes juridiques qui rendent la solution de la question juive difficile; au Maroc, il y a des empêchements et des obstacles plus grands sur le plan historique et sur le plan politique, à une juste solution du problème juif. Mais au M'zab, il n'y a aucune raison de ne pas donner de solution à ce problème, et pourtant ce problème est encore pendant !

Les Gouverneurs généraux qui se sont succédé depuis 1948 ont tous promis de lui apporter une solution, les Ministres de l'Intérieur qui se sont succédé ont souvent également promis de régler cette question immédiatement, et, cependant, elle est encore pendante !

En 1948, nous avons déclaré : « Si une solution n'intervient pas, les Juifs vont partir », et effectivement, c'est ce qui s'est passé : les Juifs ont quitté le M'zab où ils détenaient un rôle commercial de première importance et leur départ a certainement appauvri l'Algérie.

Me trouvant, il y a dix-huit mois, en Israël, j'ai eu l'occasion de voir certains de mes amis du M'zab installés là-bas et je dois l'avouer, j'ai été frappé du changement physique et moral qui s'était emparé d'eux. J'avais vu ces gens, en quelque sorte, avilis par le poids d'un double mépris qui pesait sur eux, mépris du Musulman, mépris de l'Administration, par une vie fermée, comme s'ils étaient cloîtrés dans l'espace et dans le siècle, et puis, subitement, le contact avec Israël les avait transformés.

Ce changement, d'ailleurs, était différent selon les générations. Je prendrai l'exemple du Rabbin Partouche et de son fils.

Le Rabbin Partouche, en 1940, après la déclaration de guerre, m'expliquait que cette guerre était la guerre messianique qui devait préluder à la libération cosmique de l'univers. Ceci vous donne un exemple précis de ce qu'est ce Judaïsme qui vit encore dans cette ambiance de foi mystique. Pour ce Rabbin, c'était la guerre du Messie, il était certain qu'au lendemain de la guerre, il allait y avoir un événement d'ordre messianique qui allait transformer le destin de l'humanité.

Evidemment, la dure réalité a été très amère pour lui. Il m'a dit toutes les peines qu'il avait de ne pas se trouver au pays du Roi David, au pays du Messie Roi; il souffrait de toutes les imperfections qu'il voyait autour de lui, mais il ne perdait ni son courage, ni son espérance.

Son fils, par contre, qui était un petit bijoutier du M'zab, est devenu un ouvrier agricole et, au lieu de l'être chétif que j'avais connu, je me suis trouvé, au bout d'un an qu'il était en Israël, devant un athlète qui n'a qu'une idée : faire pousser des arbres et des fruits. Il a complètement changé d'attitude, d'esprit devant la vie : c'est un être libéré.

La « bokha », c'est fini : ils ne boivent plus et ne font plus boire les autres.

Cependant, l'affaire en Algérie est toujours pendante et, bien qu'elle ne concerne que 1.500 personnes, nous lui attribuons la valeur d'un symbole.

Est-ce que, oui ou non une affaire où tous les intérêts, ceux de la France, ceux de l'humanité, ceux du Judaïsme, ceux-mêmes de l'Islam, parce que l'Islam, en définitive, sera perdant du départ des Juifs du M'zab, sont sauvegardés, ne peut être résolue? Est-ce qu'une solution de bon sens, de justice, de logique administrative ne peut intervenir?

Au cours du dernier voyage que nous avons fait, en Algérie, M. Israël et moi-même, nous avons ouvert une nouvelle fois le dossier des Juifs du M'zab en invoquant, non seulement l'intérêt de ces populations, mais l'intérêt de la France et cette fois, nous avons encore l'espoir que ce dossier trouvera une solution rapidement, puisqu'on nous a laissé entrevoir que ce problème, qui pourrait être réglé par une simple circulaire, serait résolu dans le prochain train de réformes qui se préparent en ce qui concerne l'Algérie et plus particulièrement les territoires du Sud.

Nous espérons que les 1.500 Juifs qui restent au M'zab continueront, sinon par le nombre, du moins par la qualité, à maintenir une présence juive dans le Sahara, présence qu'il serait regrettable de voir disparaître entièrement (applaudissements).

M. E.-M. Lévy. — Quel genre de commerce font-ils?

M. Chouraqui. — Ils importent les épices et exportent les dattes; ils n'ont pas un monopole, mais ont un rôle très important dans la vie commerciale du Sahara.

M. Eugène Weill. — L'autre jour, *Le Monde*, dans un petit entrefilet à propos de la ville d'Alger, a parlé des Mozabites qui détiennent le commerce des tissus et autres choses, est-ce que ceux-ci sont des Israélites ou des Musulmans?

M. Chouraqui. — Ce sont des Musulmans. C'est le Mozabite qui est l'épicier des pays musulmans et dans tout l'Algérois, les grands épiciers sont les Mozabites, seulement, ils considèrent le M'zab comme leur résidence sacrée, leur terre sainte.

Quand ils sont jeunes ils vont travailler chez les Musulmans vers le nord, chez les orthodoxes, puis ils reviennent dans les villes saintes du M'zab, à Ghardaïa et les villes environnantes, pour jouir de leur reraïte.

Les rôles d'artisans et de commerçants sont, eux, détenus par les Juifs qui sont ferblantiers, bijoutiers, et surtout commerçants. Là-bas, les Juifs ne sont presque pas en concurrence avec les Mozabites et la famille Balouka détenait jusqu'à ces dernières années, si je ne me trompe, l'une des grosses maisons commerciales du Sahara.

M. le Rabbin de Belfort. — Je sais qu'avant la guerre de 1914, les habitants du M'zab, pas seulement les Juifs, devaient travailler et ne trouvant pas leur subsistance sur place devaient partir, mais devaient laisser comme otage leur femme. Comment les Juifs ont-ils pu réussir à échapper à cette obligation? Est-ce que cette coutume subsiste toujours?

M. Chouraqui. — Les Mozabites sont des protestants de l'Islam. Ceux qui sont sortis de l'orthodoxie musulmane distinguent dans leur théologie trois états : l'état de gloire, l'état de guerre et l'état de secret.

Ils étaient à l'état de gloire quand ils étaient les maîtres du royaume de Tiaret, dans l'état de guerre quand ils se sont heurtés à l'orthodoxie rivale et bientôt triomphante et depuis le X^e siècle, ils se sont repliés dans le désert, dans cette oasis qu'ils ont arrachée aux sables et aux rochers et ils se sont repliés dans l'état de secret.

Là, ils sont un peu comme les Juifs du moyen âge étaient dans la Diaspora, enfermés dans un Ghetto. Dans ce Ghetto, ils ont des lois, ils doivent persévérer, se perpétuer, en attendant l'heure de la guerre et l'heure de la gloire.

Parmi ces lois, il en existe une, effectivement, qui interdit aux Mozabites quittant le territoire d'emmener leur femme avec eux, parce que, comme il est très dur de demeurer dans ces rochers, de s'y accrocher, si on laissait une liberté, une latitude trop grande, les Mozabites ne reviendraient pas et les théologiens, de crainte de voir disparaître leur communauté religieuse, ont édicté cette loi.

Actuellement, il est néanmoins permis aux Juifs de partir avec corps et biens. Depuis qu'il y a la présence française dans ces territoires, si l'Islam continue de respecter cette coutume, il n'y a aucun pouvoir coercitif du magistrat musulman qui puisse contraindre les Juifs à rester sur place contre leur volonté.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je remercie, en votre nom, M. Chouraqui pour sa communication si intéressante, si émouvante parfois aussi.

Tous ceux qui l'ont entendu aujourd'hui pour la première fois ne s'étonneront pas du succès qu'il obtient partout où il représente l'Alliance comme son ambassadeur itinérant et permanent.

Non seulement M. Chouraqui est un écrivain dont vous connaissez la valeur, mais il est aussi un conteur et un poète remarquable. Il nous a brossé un tableau plein de poésie de cette première rencontre avec le Rabbi des Juifs du M'zab et je le remercie infiniment : nous avons pris, non seulement beaucoup d'intérêt, mais un très grand plaisir à l'entendre (applaudissements).

L'ordre du jour appelle une seconde communication de M. Chouraqui, mais M. Gérard Israël a demandé à parler maintenant, M. Chouraqui clôturera donc la séance par son second exposé.

La création du Comité Parisien de l'A.I.U.

Monsieur le Président,
Messieurs les Grands Rabbins,

Vous seriez en droit, évidemment, d'attendre maintenant un exposé qui s'insère dans le cadre de tous ceux qui viennent de vous être faits et vous pourriez peut-être croire que je vais vous parler du Judaïsme parisien, comme on vous a parlé du Juif tunisien, marocain ou mozabite. La tentation que j'aurais eu à parler du Juif du M'zab est d'autant plus grande que j'y étais encore il y a quelques semaines et que j'ai pu présenter en plein air le film de l'Alliance devant toute la population juive du village, soit plus de 1.500 personnes.

Mais, hélas, il faut revenir à Paris pour étudier un certain nombre de réalités qui peuvent paraître évidentes.

Il peut sembler évident, en effet, que l'immense cercle que l'Alliance entretient dans le monde entier se trouve actuellement, d'une certaine façon, décentré. Il nous faut des occasions aussi solennelles que les Assises du Judaïsme pour pouvoir faire le point parisien des activités de l'Alliance. Ce point est un point au sens géographique du terme.

Il nous faut revenir à Paris pour essayer de comprendre comment le noyau de toute l'activité de l'Alliance s'y trouve et lorsque nous regardons nos activités à Paris, nous ne pouvons qu'admirer l'œuvre technique, administrative du Comité central, mais nous sommes en droit de conclure en toute honnêteté que nous ne faisons pas, et nous ne pouvons pas pour l'instant, faire à Paris ce que nous devrions, c'est-à-dire d'obtenir du Judaïsme parisien qui a été en 1860 le point de départ même de l'œuvre de l'Alliance, l'action nécessaire.